la presse qui assistent à la réunion, il prévoit à l'avance « que demain, avec une mauvaise foi insigne, on dénaturera le discours du citoyen Sianve. »

Sur ces bonnes paroles, M. Delory clôture la réunion après avoir fait voter par les assistants un ordre du jour de blâme à l'adresse du Conseil d'Etat.

La sortie s'effectue au chant de l'inévitable *Internationale*.

Le service d'ordre dans la rue était fait par la police et la gendarmerie sous les ordres de M. Villou, commissaire de police.

La XXIIIe fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France. — Aujourd'hui mardi 23 mars, aura lieu une réunion du comité directeur à huit heures trois quart du soir, salle des adjudications, à l'Hôtel-de-Ville.

En raison du peu de temps qui nous sépare de la fête fédérale, MM. les présidents et secrétaires des commissions sont instamment priés d'assister régulièrement aux réunions du bureau.

Leur présence sera particulièrement nécessaire à la réunion de ce soir à cause de la fixation définitive des prix et des primes à appliquer aux concours.

L'orgue du T. S. Rédempteur. — Nous rappelons à nos lecteurs la séance solennelle d'audition de l'orgue installé récemment au T. S. Rédempteur, séance qui aura lieu aujourd'hui mardi à trois heures. Dans cette audition, se feront alternativement entendre M. H. Peers, organiste titulaire, et M. Alph. Seutin, organiste de Sainte-Elisabeth.

Voici d'ailleurs la nomenclature et l'ordre d'exécution des morceaux qui seront interprétés :

1. « Grand Chœur » de Th. Dubois, par M. Peers; 2. « Méditation » de Massenet et « Mélodie » de Maillly, par M. Seutin; 3. « Prière » de Capocci et « Cantilène nuptiale » de Dubois, par M. Peers; 4. « Allegro de la 5e symphonie » de Widor et « Lied » de Wagner, par M. Seutin; 5. « Scène pastorale » de Lefébure par M. Peers; 6. « Allegretto » de Boëly et « Fantaisie-Caprice » de Lefébure, par M. Seutin; 7. « Toccata en sol » de Dubois, par M. Peers.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'orgue du T.-S. Rédempteur a été construit par la maison Pierre Schyven et Cie, de Bruxelles, avantageusement connue dans le département du Nord, dont un grand nombre de paroisses possèdent des orgues construites par cette maison, notamment :

Annœuf, Armentières (Sacré-Cœur), Bailleul (St-Vaast), Bergues, Beaumont, Buisseux, Douai (St-Jacques, 32 pieds) Hergnies, Landrecies, Louvignies, Mons-en-Pevèle, Maubeuge, Lille, Madeleine, N.-D. Consolation, Ste-Catherine, grand orgue, orgue de chœur, St-Michel, orgue de chœur, Sacré-Cœur ; Roubaix, St-Martin, Sacré-Cœur, Ste Elisabeth, Collège, St-Rédempteur ; Wambrechies.

Dans le compte rendu que nous avons donné dans notre *numéro de lundi* matin des fêtes qui ont eu lieu à propos de l'inauguration du patronage Saint-Augustin, une erreur typographique s'est glissée. On nous a fait dire :

« Puis les étudiants ont continué la représentation en interprétant *La Bête noire de Baptistin*, une autre comédie où les agissements cléricaux vers et de la franc-maçonnerie sont protégés avec autant d'esprit que de vigueur. »

Nos lecteurs avaient certainement compris que le mot *protégés* devait être remplacé par celui de *fustigés*.

Le cortège de la Mi-Carême. — La cavalcade de la Mi-Carême, organisée au profit de l'œuvre de la *Bouchée de Pain*, s'annonce comme devant remporter un plein succès.

Nous apprenons que diverses sociétés ont bien voulu prêter généreusement leur concours à cette fête. Citons en passant : l'Orphéon de la place d'Amiens, la fanfare Beaupeaire, la société des trampettes « l'Ancienne » de la bête chez M. Wattelez, à l'Epeule.

Parmi les chars des commerçants, nous citerons : deux chars de l'alimentation, celui de la charcuterie-boulangerie et ceux du Roi des Cafés et de la Semelle d'acier.

Plusieurs adhésions sont encore promises au comité.

Le programme définitif paraîtra sous peu.

Les inscriptions sont reçues *Aux Deux Postes*, rue des Arts.

Le crime de la rue des Longues Haies. — Nous avons dit dans un précédent numéro que l'un des auteurs présumé du meurtre de la rue des Longues-Haies, Bovaert, avait été arrêté à Espierres, au domicile de ses parents. Bovaert est soupçonné d'avoir porté le coup de couteau à la victime, Arthur Vermeire, tué dans la bagarre.

L'accusé a été conduit à Courtrai et interrogé par M. Pringiers, juge d'instruction. Il a nié les faits mis à sa charge. Il a déclaré que, se trouvant avec ses amis, ceux-ci auraient été attaqués par six individus inconnus, contre lesquels ils se seraient défendus.

Bovaert prétend que, si lui ni aucun de ses amis, n'a pu porter de coup de couteau à la malheureuse victime, mais qu'au contraire ils ont reçu des coups. Il a ajouté que, si un coup mortel avait été porté, ce ne pouvait être que par l'un des trois autres individus accourus à leur secours.

Bovaert a ajouté que s'il avait pris la fuite, c'est qu'il craignait être arrêté en France et expulsé du territoire. Il préfère, dit-il, être jugé par les tribunaux belges.

L'arrestation de Bovaert a été maintenue.

Une double arrestation pour outrage à la police et opposition à une arrestation. — Dimanche soir, vers neuf heures, l'agent de police Depraterre, étant de service au bal qui avait lieu chez M. O. Lefebvre, cafetier, rue de la Gare, a procédé à l'arrestation d'un journalier en état d'ivresse, Louis Duprat, qui l'avait insulté.

Pendant qu'il le conduisait au poste, un jeune homme de 17 ans, Paul Moreau, voulut s'opposer à l'arrestation de Duprat. Tous les deux ont été écroués au dépôt de l'arrondissement.

TOUT LE MONDE EN VEUT, tout le monde en mange parce qu'il est frais et pur le délicieux beurre d'Oostcamp. 35144

Un bris de carreaux de vitres. — Un journalier, Adolphe Baert, âgé de quarante ans, demeurant Grande-Rue, a brisé, dimanche soir, plusieurs carreaux de vitres dans le cabaret de M. Pierre Debuck, rue de Flandre, qui refusait de lui servir à boire.

L'agent de police Marissal, le service dans le quartier, appela aussitôt, à nos Adolphe Baert en état d'arrestation et l'a conduit au dépôt central.

Un accident d'usine. — Un accident s'est produit lundi matin chez MM. Motte et Delescluse frères, apprêteurs boulevard de Belfort. Un ouvrier a eu la main droite prise dans une manivelle et fortement contusionnée.

Le blessé, Jules Destrebecq, âgé de 18 ans, demeurant rue de la Tuilerie, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

L'arrestation d'une expulsée. — La police de sûreté a procédé lundi après-midi, vers cinq heures, rue Cuvier, à l'arrestation d'une ménagère, Philomène Vanmen, âgée de 52 ans, demeurant à Mont-à-Leux. Cette femme, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion, a été écrouée au dépôt de police du premier arrondissement.

Wasquehal. — *Un enfant abandonné.* — Dimanche soir, vers quatre heures, les employés de la gare de Croix-Wasquehal ont recueilli un petit garçon, qui, d'après ses dires, aurait été abandonné par ses parents.

L'enfant fut conduit à Croix, devant M. Séguin, commissaire de police, qui lui fit donner l'hospitalité pour la nuit, et, lundi matin, il le fit conduire par un garde chez M. le Maire de Wasquehal, pour que celui-ci prit les mesures nécessaires, le petit ayant été trouvé sur le territoire de cette commune.

Aux questions qui lui furent posées par un interprète, car le bambin ne sait pas un mot de français, on a pu savoir, malgré ses réponses peu claires, qu'il se nommait Emile ou Michel, Mekre ou Megire, son père Florimond Michel et sa mère Vannuxem, demeurant à Ypres, cour Zogoff, qu'il était souvent maltraité et rossé de coups par ces derniers. D'après les dires du petit malheureux, qui se trouve dans un état de malpropreté repoussante, il aurait été abandonné par ses parents près de la gare, juste au moment où un train était arrêté et que son père et sa mère ont dû prendre. L'enfant sera rapatrié.

— *L'affaire de vols.* — Par ordre de M. Delale, juge d'instruction à Lille, on doit passer aujourd'hui mardi, la laine qui a été dérobée par Delattre et qu'on a trouvée dans son domicile.

Mme Delattre a reçu une convocation ayant à se rendre au parquet de Lille, aujourd'hui mardi, pour donner des renseignements au sujet des vols commis par son mari.

M. Bayer, fabricant de produits chimiques au Breucq, chez lequel des produits de teinture ont été dérobés, a reçu également une convocation pour le même jour.

Communications

LA CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES ET SIMILAIRES DE ROUBAIX. — Assemblée extraordinaire le vendredi 26 courant, à 7 heures 1/2 du soir, salle Delfosse, boulevard de Belfort. — L'ordre du jour étant important, la Chambre compte sur la présence de tous.

XXIIIe FÊTE FÉDÉRALE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE. — Le comité d'organisation fait appel au talent des artistes, dessinateurs et amateurs de la région pour obtenir des dessins, croquis, esquisses, maquettes susceptibles d'être appliqués aux affiches et diplômes du concours.

Les affiches auront 1m90 sur 1m25 et les diplômes de 50 sur 65 de hauteur. — Pour des raisons d'économie, les sujets, allégories, emblèmes, symboles devront être d'une exécution facile et ne pas comporter plus de deux personnages.

La commission décernera des recompenses consistant en médailles et diplômes peut-être même quelques primes en espèces, si, comme elle n'en doute pas, les projets le méritent.

Les projets doivent être remis à la Mairie de Roubaix pour le 31 courant, délai de rigueur, à l'adresse de M. le secrétaire-général du concours.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE POUR LE CHARBON, 188, rue de l'Alma, à Roubaix. — Bilan au 31 janvier 1897. — Actif : Caisse d'épargne, 12,024-65 ; Verley, Decroix et Cie, 9,501-26 ; Alfred Motte, 19,246-05. Caisse, 14-70; Frais généraux, 168-50 ; Mont-de-Piété, 25,000; du par divers sociétaires, 19,252-65; total : 74,213-42.

Passif : Capital, 30,000; réserve statutaire, 40,258-30 ; dû à divers fournisseurs, 16,212-35; dû au vouvrier, 1,188-15; dû à divers sociétaires, 252-60 ; profits et pertes 16,287-52 ; total : 74,218-40.

D'après ce bilan les bénéfices sont de 16,286 55 ; à déduire : Frais généraux, 168-50; Intérêts des actions (6 mois), 708-00; intérêts sur réserve antérieure (6 mois), 256-45; Prélèvement pour la réserve 5 0/0, 757-75. Net francs 15,396-85.

Les fournitures aux sociétaires se sont élevées à 85,380-60 ; le dividende est donc de 16,86 0/0. En défalquant les 1,428-5 du dernier exercice, le dividende ressortirait exactement à 15,34 0/0. Au 31 janvier, le nombre des sociétaires était de 600.

Détail des profits et pertes par recettes et dépenses. — Recettes : Excédent du dernier exercice, 1,128-25 ; Intérêts reçus de divers, 718-55; Fournitures aux sociétaires, 85,380-60; net fr. 87,227-70.

Dépenses : Achats aux fournisseurs, 60,268-40 ; voiturage, 9,186-40; frais divers de comptabilité, 1,485-65 ; frais généraux, 168-50; intérêts des actions, 708, intérêts sur réserve antérieure 256-45 ; prélèvement pour la réserve, 757-75 ; total 72-830-85 Net francs 14,396-85.

Attention ! — Les personnes qui désirent des souliers en toile caoutchoutée, vulgairement appelés *Bains de mer caoutchouc*, feront bien de s'adresser à la Maison Boucau-Vereecke, rue Pierre-Motte, à Roubaix. Ces souliers, en toutes nuances et très légers en même temps qu'imperméables, se vendent 2.95. 7507—42150

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 5130

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

ENRHUMÉS !

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les accès d'**asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42050

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

PRÉSENTÉ ALPHONSE BERGOUX. — AVIS [illegible] dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une conférence à l'Ecole des garçons de la Ballerie. — Dimanche soir, à cinq heures et demie, devant un auditoire composé de cinq cents personnes, M. Decaudin, directeur de l'école de la rue Delezenne, à Roubaix, ancien directeur de l'Ecole municipale des garçons de la Ballerie, a fait, dans cette dernière école, une conférence sur la guerre de 1870, dans un but d'union et d'une façon intéressante. Chaque page a été vivement applaudie et a reçu d'abord des applaudissements patriotiques.

Des projections d'un heureux agrandissement ont accompagné de M. Decaudin.

Un accident préjudiciable. — M. J. B. Delmarre, cultivateur à la Houzarde, a glissé, la semaine dernière, une serpe, quand la pluie tombait il se servait pour cette opération lui glissa des doigts, et sa main alla rencontrer la serpe ouverte à proximité.

L'entaille, quoique très petite, s'envenima, et M. Delmarre dut subir une opération chirurgicale fort douloureuse, qu'il supporta avec un courage véritablement étonnant.

M. le docteur Lepat considère aujourd'hui le blessé comme hors de danger. La fièvre intense qui l'avait prise l'a dès à présent complètement abandonné, et la blessure est en voie de guérison.

M. Delmarre étant très connu à Wattrelos, la nouvelle de son rétablissement sera accueillie avec intérêt.

MAISON GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les combattants de 1870-1871. — Hier, dimanche, a eu lieu, au siège de la société, boulevard Gambetta, la réunion trimestrielle des combattants de 1870-71.

Après une allocution très goûtée de M. Cyrille Desurmont, le sympathique président, une quête très fructueuse a été faite parmi les sociétaires pour offrir un magnifique bronze commémoratif à M. Georges, le dévoué président du Comité central des Combattants, à Paris.

Vint ensuite le récit de la bataille de Gravelotte et de ses diverses péripéties, par un ancien soldat, blessé dans ce jour néfaste. Le narrateur a tenu l'assemblée sous le charme de sa parole vibrante : toutes les poitrines haletaient à l'évocation des souffrances et des rancœurs de ces instants terribles; l'émotion du combat avait rajeuni les plus vieux et l'orateur fut vigoureusement applaudi.

M. Cyrille Desurmont a vivement remercié le conférencier et a invité chacun des sociétaires à préparer semblables récits de guerre pour les prochaines réunions. Le souvenir de nos malheurs ravive notre courage et nous empêche d'oublier la revanche.

Il informe aussi les sociétaires qu'un comité spécialement chargé des voies et moyens à prendre pour assister à l'inauguration du monument français de Tournai, est en formation parmi les sociétaires, qui bientôt vous qui ont à cœur cette fête pour que veuillez nous donner leur adhésion au secrétariat.

Des plants patriotiques et d'autres [illegible] cette charmante réunion.

Les funérailles de M. Keubauville [illegible] commissaire central de police, chef du service d'hygiène et de salubrité publique, chevalier de la Légion d'honneur, auront lieu mercredi à dix heures en l'église Saint-Christophe.

L'Association des anciens élèves de l'Institut Colbert. — Samedi soir a eu lieu le banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Colbert, dans une des salles du café Bonte, place de la République.

Les convives étaient nombreux, une soixantaine; M. Demolon, président d'honneur de la société, assistait à la fête. Le repas a été très animé.

Au dessert, M. Wagnon, président, a commencé la série des toasts en disant qu'il voyait avec plaisir une assistance aussi nombreuse à cette fête de famille. Il a ensuite quelques paroles aimables pour M. Demolon, président d'honneur de l'Association et a dit que la présence de cet ancien maître à la fête familiale était une marque de la sollicitude pleine d'affection qu'il avait pour tous ses anciens élèves.

Un vivat des plus chaleureux proposé par le dévoué vice-président, M. Louis Duhamel, a été chanté en l'honneur du sympathique président d'honneur. Celui-ci y a répondu en disant combien il lui était agréable de se retrouver au milieu de ses anciens élèves, à qui il était venu apporter le témoignage de sa plus vive sympathie et le souvenir affectueux des anciens professeurs de l'école.

La fête s'est terminée par un concert improvisé des plus agréables.

Un avis militaire. — *Demande de musiciens.* — Les jeunes gens jouant du piston, de la clarinette, du trombone, du piano, du violon, de la contre-basse à corde ou la caisse claire, qui désireraient contracter un engagement de trois ans dans un régiment d'infanterie, peuvent s'adresser à M. G. Mager, 17, rue de la Malcense, jusqu'au 31 mars, dernier délai.

Il leur sera donné tous les renseignements nécessaires.

Un ouvrier en vélocipèdes gravement blessé. — Un ouvrier polisseur, Arthur Couet, âgé de trente-quatre ans, demeurant rue de Guisnes et travaillant aux ateliers de M. Delvoye, fabricant de vélocipèdes, finissait sur la meule une pièce qui lui échappa tout à coup et lui enleva le pouce gauche, le bout de l'index de la même main et fut enfin projetée avec tant de force sur la figure que le maxillaire supérieur fut fracturé, avec perte de plusieurs dents.

Le malheureux ouvrier, dont on peut deviner les horribles souffrances, ne pourra reprendre le travail avant six semaines au moins. Il a reçu les soins du docteur Beulque.

Un accident de travail. — Une jeune fille de 19 ans Elise Derick, demeurant à la Marlière, rattacheuse dans une filature de coton, a eu la hanche gauche comprimée entre le chariot et la boserie du métier, on a pu heureusement déclencher à temps et le docteur Rousselot n'a prescrit qu'un repos de 5 ou 6 jours.

Deux arrestations pour coups et blessures. — Une véritable scène de sauvagerie s'est passée dimanche dans la soirée rue des Ursulines : deux hommes, Pierre Charbonnel, âgé de 51 ans, cabaretier, et Jean-Baptiste Dhaze, 33 ans, rattacheur, se sont rués, sans la moindre provocation, sur deux passants, un homme et une femme, et les ont accablés de coups de pied et de poing sur toutes les parties du corps. La femme a été la plus maltraitée ; elle ne pourra reprendre le travail avant 8 jours.

Les deux assaillants avaient été conduits au poste aussitôt et mis à disposition de M. Spéneux, commissaire de police.

Ils seront conduits aujourd'hui à Lille.

Autorisations de bâtir. — MM. A. Lamon, une maison, boulevard Gambetta ; Ségard, maison et mur, boulevard Gambetta et rue de la Ferme ; Dumoulin-Duprez, cinq maisons, rue de la Tossée; Schietekatte, une maison, rue de l'Epinette; Emile Leplat, mur de clôture, rue de Guisnes ; Duchatelet-Lamouette, une maison, rue de l'Epidème ; Watline, une maison, rue d'Anvers ; Jules Desurmont, une maison, à l'angle du boulevard Gambetta et rues de Quais et n° 49 ; Pipo et Ségard, une maison à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de Messine ; Lingre-Flipo, une maison rue des Prats.

MM. Jules Desurmont, un pilastre, rue Colbert ; Ducoulombier, mur de clôture, rue Jacquart ; A. Liard, une maison, rue du Collecteur ; H. Pollet, une maison, rue du Chêne-Houpline ; L. Castelain, une maison, rue d'Alsace ; Candelier-Voreux, trois maisons, rue d'Anvers ; Bernard-Flipo, un bâtiment, rue du Repos ; Mabille, une maison, boulevard Gambetta ; Emile Montignies, une maison, rue de Guisnes ; Vanpeerne, une maison, rue du Chevalier-Bayard ; Hazebrouck, une maison, route départementale, n° 25.

La Fraude. — Dimanche soir, vers huit heures et demie, le sous-brigadier Capiaux et le préposé Dedours, du poste du Risquons-Tout, ont arrêté un individu nommé Selosse, de Tourcoing, qui était porteur de 10 kilogs de café vert.

Mouvaux. — *Exploits de malfaiteurs.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un vol de trois lapins a été commis chez M. Devengie, demeurant au pavé de Roubaix. Les mêmes malfaiteurs se sont introduits chez M. Monton, cabaretier, et ont enlevé plusieurs ustensiles de cuisine.

Une chute. — Un manœuvre de couvreur, Albert Lecerf, âgé de 18 ans, demeurant Grande Rue, 123, à Roubaix, qui était occupé lundi matin à réparer la toiture d'une des maisons de M. Mathon, au quartier des Cent Maisons, perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur d'une dizaine de mètres.

L'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Louage, entrepreneur, rue du Pays, à Roubaix, a été relevé ayant le pied gauche fracturé et des contusions multiples sur le corps.

M. le docteur Vincent, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu de sa localité.

Marcq-en-Barœul. — *Astuce d'ivrogne.* — Dimanche soir, vers neuf heures et demie, MM. Storne et Monsieur passaient près de la ferme Delcroix, située à proximité du Pont-de-Marcq, lorsqu'ils rencontrèrent un ivrogne titubant. M. Storne fit une réflexion sur l'état d'ébriété prononcé de l'individu. L'ivrogne ne répliqua pas sur le moment; mais, peu de temps après, apercevant un groupe à distance, il se mit à la poursuite de M. Storne et se mit à pousser des cris pour attirer l'attention des personnes qui approchaient.

Les passants qui coururent probablement avoir affaire à un malfaiteur, se jetèrent sur M. Storne qui porte une blessure assez sérieuse à la tête. M. Storne a déposé une plainte qui sera l'objet d'une enquête de M. le commissaire de police de la Madeleine.

— *Pris en flagrant délit.* — Dimanche soir, M. Fidelbœt, demeurant au chemin du Halage, a surpris, la main dans une armoire, un individu appelé Louis Samson. L'arrestation de ce malfaiteur a été opérée.

Lisselles. — *Une jeune voleuse.* — Il y a quelques jours, Mme Marescaux-Sum avait laissé par megarde son porte-monnaie sur le comptoir de l'épicerie D'Halluin, au hameau de la Vignette ; y étant retournée pour le prendre quelques minutes après, le porte-monnaie avait disparu.

A la suite une enquête adroitement menée, on acquit la certitude que la coupable n'était autre qu'une jeune fille de 18 ans, Marguerite Blondeau, qui s'était présentée quelque temps après le départ. Au cours d'un interrogatoire qu'on lui fit subir, elle ne tarda pas à faire des aveux complets.

Elle sera traduite de ce fait devant le tribunal correctionnel.

Roncq (Blanc-Four). — *Messe en musique.* — La commission de la Fanfare du Blanc-Four nous prie d'insérer la note suivante :

« La Commission administrative de la fanfare du Blanc-Four a l'honneur d'informer les habitants de la paroisse que dimanche prochain 28 mars, la société exécutera pendant la Grand'Messe, à 9 heures 1/2 sous la direction de son chef M. Vandoolaege, les morceaux suivants :

1. Ste Cécile, marche, Bajus; 2. La Médaille d'or, ouverture, Mignette; 3. Les Trois Phalempins, fantaisie, Gadenne; 4. Allegro militaire, Bauvens.

— *Cheval emporté.* — Lundi soir, vers 5 heures 1/2, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Delporte-Descottignies, boulanger à la Place, était arrêté devant la maison de M. Delporte, rue des Chats-Huants. Ayant pris peur, le cheval prit la fuite et parcourut ainsi à une allure vertigineuse plus d'un kilomètre; il ne s'arrêta qu'en face de la maison de son propriétaire.

C'est un vrai miracle que nous n'ayons à enregistrer aucun accident de personne, car à cette heure, la rue était sillonnée de nombreux enfants.

— *Tombola.* — Quelques personnes dévouées avaient organisé pour dimanche dernier, 21 mars, à l'estaminet Dubrulle, une tombola au profit d'une famille nécessiteuse.

Cette dernière, ainsi que les organisateurs, nous prient de remercier les personnes généreuses qui ont bien voulu contribuer à cet acte de bienfaisance.

Voici d'ailleurs les numéros gagnants : 790, 276, 448 1226, 709, 719, 357, 114, 975, 1070, 275, 1118, 496, 1176

Bondues. — *L'incendie de dimanche soir.* — *Descente imminente du parquet.* — Les résultats de l'enquête commencée par la police corroborent absolument les détails que nous avons donnés hier.

Ainsi que nous l'avons dit, cet incendie est attribué à un acte de vengeance, mais on ne possède jusqu'à présent aucun indice permettant de découvrir l'incendiaire.

La torche qui a servi à mettre le feu consiste en une perche longue d'environ deux mètres à l'extrémité de laquelle avait été lié, à l'aide d'une forte ficelle, un tortillon de paille qui est à demi consumée.

On suppose qu'après avoir été quelques tuiles, on aura dû introduire dans le grenier une certaine quantité de paille qui a communiqué le feu.

Nous avons parlé des vols dont avait été victime Mme Desrumeaux ; il n'est pas inutile, croyons-nous, d'y revenir.

Il y a quelques années, en plein jour, deux individus masqués et barbouillés de suie, se sont introduits dans la demeure de Mme Desrumeaux et, en sa présence, se sont emparés d'effets d'habillements.

Une autre fois, un dimanche soir, on frappa à la porte ayant questionné, avant d'ouvrir, Mme Desrumeaux fut insultée avec la dernière violence. Ayant menacé d'appeler le voisin qui d'habitude couche chez elle, on répondit du dehors : « Ne crie pas après Florimond, in sait bien qu'il est au Vinquereau ».

Comme on le voit, la malveillance ne fait plus de doute et nous croyons savoir que le parquet de Lille opèrera prochainement une descente pour poursuivre l'enquête sur place.

Communications

ORPHÉONISTES CRICK SICKS. — La commission rappelle aux sociétaires qu'aujourd'hui mardi, à huit heures trois quarts aura lieu au Cygne, une répétition obligatoire pour tout le monde.

Une communication importante, pour laquelle l'avis des choristes est nécessaire, sera faite au moment de l'appel.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 22 mars.* — AFFAIRES DIVERSES. — Noël Vansoubeq, fraude à Wattrelos, 1 mois et 500 francs ; Noël Correvelse, vol à Hem-Lille, 42 jours avec sursis ; Lievin Delplanque, vol à Templeuve (France).

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION POUR LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX-WATTRELOS A LA FRONTIÈRE BELGE. — *Audience du 22 mars 1897.* — Magistrat directeur du jury, M. BOUILLON, juge ; président du jury, M. SATAR.

COMMUNE DE WATTRELOS. — 1° On exproprie à M. Jean-Baptiste Rousseau, Mlles Marie-Joseph et Julienne Rousseau, à Herseaux, une pâture de 1 are 18 centiares avec un chemin d'exploitation de 1 are 26 centiares, pour lesquels la Compagnie du chemin de fer du Nord offre une indemnité de 398 francs ; puis une terre de 9 ares 37 centiares, un sentier d'exploitation de 38 centiares et un jardin de 2 ares 24 centiares pour lesquels l'offre s'élève à 1638 fr. 80, soit, pour le tout, 1936 fr. 80. Tous ces terrains sont situés au Sartel.

Pour le premier lot, les expropriés réclament 2,210 fr., pour le second 48.346 fr. ; soit en tout, 20,556 fr.

Le jury alloue une indemnité globale de 4,610 fr. 55.

Les locataires de tous ces terrains sont M. Jean Baptiste Rousseau, Mlles Zéphirine et Florine Rousseau, à Wattrelos, ils obtiennent du jury une indemnité de 105 fr., alors qu'ils en demandaient 3,382 fr. 95 et que le chemin de fer leur offrait 189 fr. 50.

2° Une terre de 2 ares 55 centiares, située au Sartel, est enlevée à M. Henri Lepers, cultivateur à Templeuve, M. Augustin Flipo, cultivateur à Wattrelos, M. Carlos Lepers, cultivateur à Wattrelos, Mlles Sophie et Marie Lepers, à Wattrelos, qui en sont propriétaires indivis. Il est offert par la Compagnie du Nord 500 francs, les demandeurs réclament 4,228 francs.

D'accord avec le chemin de fer du Nord, il est en outre enlevé 96 centiares pour établir un chemin latéral ; le chemin de fer offre 106 fr., on en exige 504 fr.

L'allocation accordée par le jury d'expropriation s'élève à 956 fr. 25 pour la partie principale et 337 fr. 50 pour l'annexe.

Quelques-uns des propriétaires de cette terre, l'exploitent, l'ayant louée à leurs copropriétaires ; ce sont M. Carlos Lepers et Mlles Sophie et Marie Lepers. La somme offerte par le chemin de fer n'est pas très forte : 1 franc : les expropriés demandent 160 francs ; il leur est accordé une indemnité de 25 francs.

3° Il est accordé à M. Hilaire Lefebvre-Mulliez, à Roubaix, 4.028 francs pour 16 ares 74 centiares de terre et 86 centiares d'un chemin d'exploitation, au Sartel, et 406 francs pour 27 ares d'annexe à gauche.

Il était offert 2.341 francs pour la partie principale, 28 francs pour l'annexe. M. Lefebvre-Mulliez demandait pour la partie principale 22,821 fr. 56, pour l'annexe 362 fr. 88.

M. Jean-Baptiste Rousseau, Mlles Zéphirine et Florine Rousseau sont locataires de ces terrains; pour indemnité d'éviction, lumages, perte de jouissance, etc., le chemin de fer fait une offre totale de 150 fr. 04, le fermier exige 580 francs, il lui sera payé 305 francs.

4° L'expropriation suivante comprend plusieurs maisons, au Sartel; en voici l'énumération : d'abord un sentier d'exploitation de 66 centiares, puis deux maisons de 44 centiares chacune, avec chacune un jardin de 77 centiares; et des parties de deux maisons, dont on enlève à l'une 28 centiares, à l'autre 29 centiares, et des jardins de 42 centiares et de 59 centiares.

Pour ces terrains expropriés définitivement, et qui deviendront des lots propriété de la Compagnie, on offre à M. Vincent-Florimond Duthoit, à Wattrelos, Vieille Place, une indemnité totale de 8,186 francs 25 centimes : on ajoute en outre pour la valeur des constructions non expropriées, dont le terrain restera la propriété de M. Duthoit, mais qui vont se trouver démolies en partie et deviendront inutilisables, une indemnité de 1,575 fr. Il y a en plus une annexe à gauche de 95 centiares, pour laquelle acquisition a été requise ; la Compagnie en offre 148 fr. 75.

M. Duthoit réclame : pour la partie principale (sentier, jardins et maisons) 27,483 francs, pour les parties non expropriées des constructions entamées, 9 731 fr. 95 ; pour l'annexe à gauche, 1,596 francs.

Voici les allocations attribuées par le jury d'expropriation : M. Vincent-Florimond Duthoit, pour la partie principale, 13.400 francs ; pour les parties non expropriées des constructions entamées, 1800 francs ; pour l'annexe à gauche, 570 francs.

Les locataires des maisons expropriées ont traité amiablement avec la Compagnie du Nord.

5° La dernière affaire jugée aujourd'hui est celle de Mme Vve Pierre Cousaert, née Sidonie Lebrun, à Wattrelos, et de M. Pierre Cousaert, mineur, dont Mme Cousaert-Lebrun, sa mère, est la tutrice. On leur exproprie, au Sartel, 16 ares 35 centiares de terre, 1 are 81 centiares de pâture, 1 are 45 centiares de chemin, 2 ares 52 centiares de jardin, soit en tout 21 ares 83 centiares, pour lesquels le chemin de fer offre 2,183 francs, et pour lesquels la demande est de 33,215 francs.

Il y a en outre 1 are 88 centiares pour lesquels acquisition totale a été requise : offre 188 francs, demande 2.880 fr., et une emprise supplémentaire de 94 centiares; offre 94 francs, demande 1410 francs.

Les indemnités allouées sont respectivement :

11.915 francs pour la partie principale (21 ares 83 centiares) ; 940 francs pour les 1.88 centiares de terrain, et 470 francs pour l'emprise supplémentaire.

L'audience est levée à 6 heures moins un quart ; elle sera reprise demain mardi, midi.

Concerts et Spectacles

La tournée Vast donne à mercredi soir à l'Hippodrome une représentation de *Marcelle*, comédie en quatre actes, de Victorien Sardou.

Outre les péripéties mouvementées de la pièce, qui comporte une fois de plus le talent du brillant et spirituel auteur de *Madame Sans-Gêne*.

Cependant, si l'intrigue est parfaitement conduite, si les personnages sont toujours amusants, il y a de sérieuses réserves à faire au sujet du caractère de l'héroïne et surtout au sujet d'une certaine baronne qui a sur la morale des vues étranges et qui, sous prétexte de largesses et de générosité, bouleverse beaucoup trop les gens qui la entourent.

Même au théâtre, il faut tenir compte des [illegible] et ne pas établir que, parce qu'il y a trop de vices facilement admises par la société, des fautes regrettables peuvent être comprises et excusées.

Le cynisme de Marcelle, l'héroïne, est révoltant et quant aux autres jeunes filles qu'on nous présente, on exagère leur modernisme et leur crudité de langage et d'allures.

Ces réserves faites, nous devons reconnaître que l'action de la pièce ne languit pas une minute et que tout concourt à l'action, le cadre, les accessoires, les moindres détails.

Pour nous résumer, disons que *Marcelle* est une comédie très spirituelle et très mouvementée, mais dont la moralité n'est pas bien évidente.

La Roubaisienne. — La fête de gymnastique organisée par la société municipale de gymnastique et de tir *La Roubaisienne* et offerte à ses membres honoraires reste définitivement fixée à samedi prochain 27 courant, et aura lieu à l'Hippodrome. Nous sommes persuadés que cette fête obtiendra un grand succès, étant donné la valeur des membres de la *Roubaisienne* et la composition du programme dont nous donnerons les détails sous peu.

Nous pouvons dire dès à présent que ce programme est les mieux composé et qu'il comprendra l'exécution des exercices imposés à la prochaine fête fédérale de Roubaix et composés par l'éminent chef de la *Roubaisienne*, M. J. Piesvaux. De plus cette fête sera rehaussée par la présence de M. Cazalet, chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, qui a bien voulu accepter la présidence. Il prendra la parole en cette circonstance.

Bondues. — *Le concert de la Musique municipale.* — Une assistance aussi nombreuse que sélecte a applaudi, dimanche, les artistes qui se sont fait entendre au concert organisé par la Musique municipale.

Cette phalange, si habilement dirigée par M. Caquant, qui possède une réelle valeur artistique, a exécuté quelques morceaux enlevés avec brio.

MM. Hector et Jules Struyve sont d'habiles instrumentistes; ils jouent à merveille la clarinette et le cor.

M. H. Derveaux est le baryton tant apprécié. Le *Noël* de Massenet lui a vaut de nombreux applaudissements.

M. Georges Fetit, monologuiste, membre du « Cercle des XV, » de Tourcoing, a dit avec sentiment *Pour le Drapeau* et la *Grève des Forgerons*, de F. Coppée.

M. Hubert Dumoret, du « Cercle des XV, » a provoqué le rire par les monologues comiques qu'il compose avec un réel talent : *Ce que je sais*, *Un Monsieur pas commode*, *Je ne sens rien !*

Enfin, une spirituelle comédie de Labiche, *Les Deux timides*, interprétée par le Cercle des XV, a obtenu un succès hilarant. MM. A. Motagne, A. Delporte, G. Petit, J. Mas et H. Hollebecque, se sont montrés acteurs excellents.

Un musicien qui possède autant de talent que de modestie, M. J. Heinrich, s'est acquitté du rôle de pianiste.

Bref, le concert a pleinement réussi : tout l'honneur en revient à MM. Carlos Florin et Desbonnet, les dévoués président et vice-président de la musique municipale.

GRAND-THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

ce vendredi 26 mars, à huit heures et demie

Tournée de MARCELLE

DE VICTORIEN SARDOU

le plus grand succès du Théâtre du Gymnase faite sous la direction des tournées Vast.

CORRESPONDANCE

A propos d'une réunion anarchiste

LONGUEVILLE, [illegible] 1897.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*

Dans votre numéro d'hier soir, vous insérez une « *A propos de la réunion anarchiste de samedi* » une information d'après laquelle nous aurions été forcés de tenir cette conférence en mon estaminet, par suite d'un refus opposé à